

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des *Facteurs lyonnais*, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	15 fr.	7 fr.
Hors le Département	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. Martial MERLIN, rédact. en chef de la *Liberté*, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 23 mars.

Depuis trois ou quatre jours, quelques confidences, assez péniblement contenues, nous avaient mis au courant de certains tiraillements survenus entre la presque-unanimité des membres du Gouvernement provisoire d'une part, et l'auteur d'une trop fameuse circulaire qui semblait inspirée par le génie des plus mauvais jours de la sanglante réaction de 1815.

La France entière, militaires et magistrats, fonctionnaires anciens et nouveaux, industriels et cultivateurs, tous s'étaient émus d'un acte dont la témérité était une insultante infraction à la devise inscrite sur la bannière de la nouvelle république : *liberté, égalité, fraternité*. Quelques énergiques paroles, élan d'un noble cœur, « le Gouvernement provisoire n'a permis à personne de parler en son nom :... quelques phrases atténuantes assez mal bégayées par l'auteur de la circulaire draconienne, en avaient, sinon fait oublier, du moins calmé le pénible effet. Ce retour à la confiance devait être de courte durée.

Un décret du Gouvernement provisoire que nous avons publié hier, retire le portefeuille de la guerre au ministre de ce département, vieux soldat de toutes les armées, qui avait osé revendiquer le privilège exclusif de donner à l'armée des ordres directs, et faire céder l'arbitraire révolutionnaire au droit de la hiérarchie, à l'unité du commandement.

Cette mesure, nous l'avions pressentie, à la lecture d'un article provocateur inséré dans la *Réforme* du vendredi 27 courant, mais elle ne nous en a pas moins vivement affligés, et nous avons dû ajourner nos réflexions, de vingt-quatre heures, afin de ne pas céder à l'amertume de nos premières impressions.

Voici cet article du journal révolutionnaire :

— Nous recevons l'adresse suivante de quelques ouvriers délégués par un grand nombre de leurs camarades, au citoyen ministre Ledru-Rollin :

« Citoyen ministre,
« Votre circulaire, qui a tant effrayé les ennemis de la République, vous place dans le cœur de tous les bons patriotes au plus haut degré d'estime. Courage ! citoyen ministre ; la caste bourgeoise et rétrograde voudrait

vous perdre, nous en sommes certains ; mais comptez sur le peuple ; nous sommes forts et prêts à défendre la République dans l'homme qui se dévoue comme vous le faites.
« Vive la République. »

Cette outrageante menace jetée à la face de toute une nation a produit son effet. Le ministre a succombé. Nous ignorons à quelles considérations ont dû céder les membres du gouvernement provisoire dans une détermination qu'en apparence on colore du motif du grand âge du général Subervic. La circulaire du ministre de la guerre restera comme un noble témoignage de l'indépendante solidarité qui unit le chef à l'armée, et prouvera suffisamment que le glorieux vétéran avait encore assez d'énergie au cœur. Mais pour que cet éloignement ne soit pas une disgrâce, le général Subervic est promu à la dignité de grand chancelier de la Légion-d'Honneur. Puis le décret se tait sur le sort du maréchal Gérard, qu'il remplace.

D'où vient ce parti pris, cette affectation d'écarter de la direction des divers services de l'armée toutes nos vieilles gloires de l'Empire ? Serait-ce maintenant un crime aux yeux de certain proconsul d'avoir versé son sang sur tous les champs de bataille du monde et d'avoir servi son pays pendant plus d'un demi-siècle ?

C'est ce que nous nous réservons d'examiner avec toute l'indépendance de sincères patriotes, lorsque nous serons fixés sur la mesure prise à l'égard du maréchal Gérard, l'un des plus valeureux soldats de l'Europe, l'un des plus nobles caractères des temps modernes, lui que la garde nationale de Paris affectionnait comme un père, et qui n'avait quitté celle-ci que pour aller se reposer au temple de la Légion-d'Honneur, sur le fronton duquel est inscrite en lettres d'or la devise de toute sa belle vie, *honneur et patrie* ! C'est un crime de ne pas l'y laisser mourir.

Nous plaignons de toute notre âme MM. Lamartine, Arago, Marie, Bethmont, Armand Marrast, Crémieux et Garnier-Pagès dont nous respectons les beaux caractères, que nous entourons de toutes nos sympathies, que nous secondons toujours de toute la force de notre dévouement ; nous les plaignons d'avoir été entraînés à prêter leur sanction à une mesure qui froisse d'une manière aussi poignante le sentiment de tous les sincères patriotes.

Liberté absolue du Vote

DANS LES ÉLECTIONS.

Bonaparte, premier consul, répondait aux plénipotentiaires autrichiens, qui dans le premier article du traité de Campo Formio mentionnaient la reconnaissance de la République : « La République française est comme le soleil, aveugle qui ne la voit pas ! » Nous disons, nous : « Le dogme de la souveraineté du peuple est éternel comme toute vérité, aveugle qui ne partage pas cette conviction ! »

Appuyés sur ce principe, que nous proclamons inattaquable, nous envisageons l'avenir sans craintes et sans inquiétudes, et nous attendons avec la plus entière confiance le résultat des élections à l'Assemblée nationale constituante.

Le gouvernement républicain est le seul gouvernement logique, le seul rationnel, et nous ajouterons le seul possible désormais. Les nations, éclairées par l'histoire, éclairées par leur propre expérience, ont compris ou comprennent aujourd'hui, que les monarchies absolues comme les monarchies constitutionnelles ne sont, en politique, que de menteuses hérésies. La royauté de droit divin a succombé en 1830 ; la royauté de droit populaire, si nous pouvons employer cette expression, a glissé du trône à l'exil, dans les journées de février, et toutes deux emportées en quelques heures, ont disparu pour jamais !

La royauté, quelle que soit la source dont elle se prétende issue, est l'antagoniste, inévitable, constant, opiniâtre, du peuple qu'elle domine. Ses intérêts, ses instincts sont diamétralement opposés aux intérêts et aux instincts populaires. Chaque pas fait en avant par le souverain rejette la nation d'un pas en arrière : pour elle chacun des triomphes du pouvoir est une défaite. Mais comme dans cette lutte incessante, le droit et la force sont aux mains du peuple, il vient une heure où les iniquités et les empiétements du gouvernement monarchique ayant comblé la mesure, le peuple saisit le trône entre ses bras robustes, et le brise sur le pavé, comme un verre fragile !

La République au contraire, et pour nous servir des paroles d'un éloquent professeur, « la République est un ordre de choses réparateur fondé sur les principes supérieurs du droit et de la raison, sur l'égalité et la fraternité des hommes, où toutes les servitudes comme tous les privilèges sont anéantis, où tous les enfants d'une même patrie, réfuient leurs intérêts et leurs libertés à l'abri d'une sainte et indissoluble alliance ! »

La République en un mot, c'est le dévouement substitué à l'égoïsme, l'intérêt général substitué à l'intérêt privé.

Nous le demandons une seconde fois, l'avenir de la République ainsi comprise peut-il être mis en doute et inspirer des craintes, même à ses partisans les plus timides ?... Que signifient alors, ces circulaires, écrites avec une main de fer, où l'on donne en quelque sorte à tous les citoyens le choix entre l'adoption immédiate des principes démocratiques et la persécution ? Que signifient ces prescriptions impérieuses aux commissaires des départements ? La République française a-t-elle besoin de courtiers électoraux, et comme elle dédaigne les manœuvres sourdes et cachées, prétend-elle essayer au grand soleil un système d'intimidation ? Pourquoi, dans nos clubs, ces mots sans cesse répétés : « Nous ne voulons à l'Assemblée nationale, ni Girondins, ni députés d'autrefois, ni fonctionnaires publics, ni avocats... etc. ? Que veulent donc ces puritains de la République, et pourquoi ces exclusions inutiles et exagérées ?

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 23 mars 1848.

UNE PAGE DE MA VIE.

Pourquoi ne vous parlerai-je pas des choses que vous n'avez pas vues, puisque chaque jour vous me réservez vos confidences sur les graves événements qui occupent votre vie de sybarite ? L'aveugle aussi à des privilèges, et quand vous jetez à sa pensée les richesses de vos arts et l'opulence de votre industrie dont il ne peut pas jouir, laissez-le, pauvre isolé dans ce monde, se replonger dans son passé turbulent et respirer, avec la brise qui passe, le parfum de ces trésors perdus à jamais.

On me dit parfois : De quoi vous plaignez-vous ? Votre pied a foulé tous les continents, votre regard a étudié toutes les contrées, votre intelligence, votre plume, votre pinceau ont disséqué les mœurs des peuplades les plus farouches du globe... Votre part a été belle, vous vous êtes senti heureux de tous les rayonnements dont un seul tombé sur notre front nous enivre... Laissez-vous donc aller à la joie de votre belle jeunesse et reposez-vous, comme Dieu a voulu que se reposât votre prunelle fatiguée.

Eh ! messieurs, c'est parce que je me suis reconnu millionnaire au milieu de votre pauvreté, que je sens doublement aujourd'hui la misère qui m'opprime et qui tue jusqu'à mon énergie.

Ses haillons ne vont pas à mes épaules, il me faut des

vêtements plus splendides et je ne me couvre pas de serge et de bure quand j'ai porté la soie et le velours.

Parce que vous voyez monter la verdure, se colorer la fleur, fuir le ruisseau, se léoparder le ciel de nuages voyageurs ; parce que vous pouvez aller serrer la main d'un ami, mesurer les distances, visiter l'horizon, admirer la pensée des contrastes et vous épanouir au sourire d'une mère ; vous osez dire que la mémoire est un bienfait ; eh bien, je soutiens, moi, qu'elle est un fleau pour celui qui, après avoir lu dans le grand livre, le voit à tout jamais fermé sur lui.

Croyez-moi, ô mes amis, ô mes ennemis, pour quelques hommes, cibles de toutes les infortunes, penser, c'est souffrir, et j'en connais qui portent envie au polype, au corail et au madrépore.

Cependant, comme l'amitié a aussi son prestige, comme le cœur bat aux douces émotions de famille, au récit des gloires du pays, aux espérances qui naissent et s'effacent ainsi que les étoiles au ciel, on se laisse vivre et vieillir. A quoi bon anticiper pour si peu, me direz-vous ; quelle est la distance qui sépare les ténèbres de la tombe ?...

Toute violente douleur est tolérable alors que l'espérance l'accompagne, une piqure d'épingle serait horrible si elle devait durer sans cesse, et quand la science a dit son dernier mot, les ténèbres sont la plus horrible des tortures.

Toutefois, puisque l'égoïsme est plus qu'une maladie, puisqu'il est un vice et que nous ne devons pas seulement vivre pour nous ; puisque dans toutes les infortunes il y a un point de repos, une arche sainte où vous vous abritez, laissez-moi me persuader que j'y vois encore, et vous retracer comme s'il datait d'hier, comme s'il datait de ce matin, un des mille épisodes de mon existence aventureuse. Selon moi, la vie n'est ni dans le présent qui glisse, qui passe avec le mouvement de

mes artères, ni dans l'avenir qui n'existe pas encore, mais dans le passé qui remplit seul la mémoire et le cœur ; demain, sera-t-il pour vous et pour moi ?... Donc, laissez-moi me souvenir.

C'était à vingt-cinq lieues au nord de Calcutta, dans une magnifique propriété où le capitaine Robertson, devenu planteur, passait les mois les plus chauds de l'année. Il était dix heures, on venait de déjeuner, et chacun se jetait ça et là dans les nombreuses allées d'un jardin vaste et clos où s'épanouissaient, comme des sœurs, les fleurs les plus belles des deux hémisphères. Moi seul, au milieu d'un bosquet de bananiers aux vastes parasols et de palmiers aux panaches ondoyants, je pensais avec une sorte d'amertume à tant de richesses éparses parmi lesquelles s'agitent et s'enroulent le redoutable scorpion, le hideux mille-pieds et le serpent à lunettes qui... s'élançait, passe et vous donne la mort.

— N'est-ce pas, me dit M. Robertson, en venant à moi, que l'Indoustan est une splendide séjour ? N'est-ce pas que l'Europe est bien pâle et bien prosaïque en la comparant à à notre opulence ?

— Cela est vrai, monsieur, mais si nous n'avons pas là bas cette gigantesque et riante végétation qui pèse sur le sol et vous abrite, nous n'avons pas non plus les ouragans qui la décapitent périodiquement, le soleil de plomb qui crevasse la terre, les reptiles venimeux qui se glissent jusque dans les demeures les mieux défendues, et le choléra, cet impitoyable visiteur qui arrive sans dire gare, qui appauvrit les cités et enrichit les cimetières...

— On meurt partout, répliqua M. Robertson en souriant, estimons-nous heureux quand la route a été facile et joyeuse.

— Je le veux bien, cependant vous conviendrez que si,

Montagnards farouches, décrétez alors que tout représentant à l'Assemblée Constituante, devra s'y présenter en sabots, et en blouse, la barbe ineulte et les cheveux hérissés!... Décrétez que l'expérience des affaires, l'instruction, l'éducation, la fortune, le talent oratoire, la beauté physique elle-même sont des vices redhibitoires dont ne saurait être entaché un digne représentant!

Montagnards d'aujourd'hui, et nous vous appelons ainsi parce que c'est le nom que vous avez adopté, votre mot de ralliement est celui-ci: *Des hommes nouveaux! des hommes nouveaux!* Qu'entendez-vous par cette expression? Le savez-vous?... Si vous l'ignorez nous allons vous le dire.

En demandant des hommes nouveaux, vous niez la République! Vous niez, du moins, l'excellence des principes démocratiques! Vous refusez d'admettre la prééminence de vos croyances et de vos convictions sur les croyances et les convictions monarchiques ou absolutistes! Vous les jugez incapables d'agir sur les esprits intelligents et d'opérer en eux une conversion sincère! Vous vous suicidez vous-mêmes!

En demandant des hommes nouveaux, vous témoignez une crainte absurde du passé, vous faites preuve de convictions chancelantes et d'une foi débile dans l'avenir de la République! Vous doutez!...

Eh bien! sachez-le; là où vous doutez, nous croyons! Le danger qui semble vous effrayer, nous le méprisons! Vous demandez des hommes nouveaux, nous demandons des hommes de tous les partis, nous les appelons de tous nos vœux à cette assemblée nationale dont vous prétendez les exclure! Nous ne redoutons à la Constituante ni les hommes du parti légitimiste, ni ceux du gouvernement constitutionnel, ni les socialistes de toutes les écoles, ni les sectateurs du pouvoir absolu! Nous voulons, pour eux, la liberté que nous exigeons pour nous-mêmes; et si une discussion, sans exemple par sa solennité dans les annales des nations, agitait entre les représentants du peuple français la forme de gouvernement la plus juste et la meilleure, nous attendons avec une confiance absolue le résultat de la délibération. La République, c'est-à-dire, le gouvernement du peuple par le peuple, sortira de l'urne parlementaire, soyez en convaincus. Le gouvernement du peuple par le peuple, c'est la raison, c'est l'équité, c'est la vérité; et comme une meule puissante, il est destiné à broyer dans sa route tous les obstacles qui s'opposeraient à sa force invincible.

La proclamation de la République française a réveillé les peuples endormis; les rois s'épouvantent sur leurs trônes vacillants; les vieux pouvoirs, les vieilles institutions se dissolvent, et c'est à cette heure, où le drapeau tricolore s'élève majestueusement sur le monde comme un astre radieux, convie les nations à la liberté, c'est à cette heure même que, dans vos mesquines appréhensions, vous tremblez pour la France, cette avant-garde du progrès!

Les partis sont morts, entendez-vous! les royautés, souffletées et non vaincues le 24 février, sont aujourd'hui mortes et mortes pour toujours; et bientôt, dans l'Europe entière, les peuples conduiront le deuil des monarchies au cri de: — Vive la république!

Actes Officiels.

Paris, 21 mars 1848.

On lit dans le *Moniteur*, journal officiel de la République française:

Un arrêté du Gouvernement provisoire porte ce qui suit:

Le ministre de la guerre est autorisé à délivrer au général commandant la garde nationale mobile les tuniques, chaussures, chemises et autres effets d'habillement dont il pourra disposer sans nuire au service de l'armée.

Pour le surplus, le général commandant est autorisé à passer des marchés.

— Le gouvernement provisoire arrête:

Quant à présent, la préfecture de police conservera toutes les attributions qu'elle possédait avant la révolution de février.

— Le gouvernement provisoire arrête ce qui suit:

Est nommé au grade de lieutenant-colonel au 9^e de ligne, M. Charras (Jean-Baptiste-Adolphe), chef de bataillon commandant le 1^{er} bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

— Un décret du gouvernement provisoire porte ce qui suit:

Vu le décret du gouvernement provisoire qui délègue aux ministres compétents la décision des mesures qui étaient précédemment réglées par des ordonnances royales;

Vu les diverses ordonnances relatives aux associations tontinières;

Après avoir entendu la Commission de surveillance des tontines et les directeurs de ces établissements;

Considérant que les fonds versés par les familles dans les tontines pour être employé en rentes sur l'Etat sont le fruit du travail et l'épargne du peuple;

Qu'ils constituent un dépôt sacré placé sous la sauvegarde de l'honneur du pays et la garantie de la République;

Attendu qu'avant de statuer sur l'emploi définitif du capital des tontines, dans l'intérêt des souscripteurs, il y a lieu de pourvoir d'urgence au placement du montant des arrérages et annuités journalièrement perçus;

D'accord avec le ministre de l'agriculture et du commerce;

Arrête:

Art. 1^{er}. Le montant des arriérages et annuités à percevoir par les établissements tontiniers sera provisoirement versé au trésor public sous la garantie de l'Etat.

Le capital de ces fonds s'augmentera d'un intérêt cumulé de 3 0/0 par an.

Art. 2. La commission de surveillance des tontines assurera, en ce qui la concerne, l'exécution du présent arrêté.

— Un arrêté du gouvernement provisoire porte ce qui suit:

Les inspecteurs généraux des ponts-et-chaussées et les inspecteurs généraux de première classe des mines, à l'âge de 70 ans accomplis, les inspecteurs divisionnaires des ponts-et-chaussées et les inspecteurs généraux de 2^e classe des mines, à l'âge de 65 ans accomplis, cessent d'appartenir au cadre d'activité.

Pourront toutefois être maintenus dans ce cadre, quel que soit leur âge, les inspecteurs généraux, vice-présidents des conseils généraux des ponts-et-chaussées et des mines.

Par application de cet arrêté ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

Dans le corps des ponts-et-chaussées:

MM. Fevie et Favier, inspecteurs généraux, de Baudre et Mesnager, inspecteurs divisionnaires;

Dans le corps des mines:

M. Hélicart de Thury, inspecteur général de 2^e classe.

— Un arrêté du gouvernement provisoire porte ce qui suit:

Art. 1^{er}. Les commissaires royaux près les compagnies de chemin de fer sont supprimés.

Art. 2. La surveillance de l'exploitation commerciale des chemins de fer et des opérations financières des compagnies sera confiée à des agents qui prendront le titre d'*inspecteurs de l'exploitation commerciale*.

Art. 3. Les inspecteurs seront de deux classes: *inspecteurs principaux, inspecteurs particuliers*.

Les inspecteurs principaux centralisent les affaires et coordonnent les documents statistiques des arrondissements d'inspection auxquels ils sont attachés.

Les inspecteurs particuliers correspondent avec les inspecteurs principaux, et sont placés sous leur direction.

Art. 4. Le nombre des arrondissements d'inspection est fixé à six.

Le premier arrondissement comprendra les chemins de fer

de Paris en Belgique et ses embranchements sur Calais et Dunkerque, de Creil à St-Quentin; d'Amiens à Boulogne. Il y sera attaché un inspecteur principal et deux inspecteurs particuliers.

Le deuxième arrondissement comprendra les chemins de fer de Paris à Strasbourg et les embranchements de Reims à Saarbrück; de Strasbourg à Bâle et de Mulhouse à Thann. Il y sera attaché un inspecteur principal et un inspecteur particulier.

Le troisième arrondissement comprendra les chemins de fer de Paris à Lyon; de Montreuil à Troyes; de St-Etienne à Lyon et de St-Etienne à Andrézieux; d'Andrézieux à Roanne et l'embranchement de Montrond; de Lyon à Avignon. Il y sera attaché un inspecteur principal et trois inspecteurs particuliers.

Le quatrième arrondissement comprendra les chemins de fer d'Alais à Beaucaire et Alais à la Grand-Combe; de Montpellier à Cette; de Montpellier à Nîmes. Il y sera attaché un inspecteur principal et un inspecteur particulier.

Le cinquième arrondissement comprendra les chemins de fer de Paris à Orléans; d'Orléans à Bordeaux; de Tours à Nantes et d'Orléans sur le centre. Il y sera attaché un inspecteur principal et deux inspecteurs particuliers.

Le sixième arrondissement comprendra les chemins de fer de Paris à Rouen; de Rouen au Havre; de Rouen à Dieppe et à Fécamp; de Paris à Versailles (rive droite); de Paris à Versailles (rive gauche); de Paris à St-Germain; de Paris à Sceaux; de Paris à Chartres. Il y sera attaché un inspecteur principal et trois inspecteurs particuliers.

PARIS, 21 MARS 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Une touchante cérémonie a eu lieu dimanche dernier, dans l'ancienne salle du Trône, des Tuileries. Sur la demande des blessés de février, qui reçoivent, dans les Tuileries, les soins de M. Leroy d'Etiolles et de plusieurs autres médecins, M. l'abbé Denis, aumônier de la Charité, avec l'autorisation de l'archevêque, a fait élever un autel dans la salle du Trône, où une messe basse a été dite en présence d'une cinquantaine de blessés, de médecins, d'élèves internes, des sœurs et du personnel des bureaux. Un *Veni Creator* a été dit avant la messe à l'intention des membres du Gouvernement provisoire. M. l'abbé Denis a prononcé un sermon sur la fragilité des choses de ce monde et sur les devoirs de la fraternité entre les citoyens. Enfin, après la messe, l'assistance tout entière a entonné le *Domine salvum fac rempublicam*. Demain, mercredi, une messe des morts à l'intention des citoyens qui ont succombé dans les luttes de février, doit être célébrée dans le même local. Mais, dès dimanche matin, toutes les mesures doivent être prises pour pouvoir dire la messe dans la chapelle du palais.

— La même incertitude existe encore sur la décision que prendra, en définitive, le Gouvernement provisoire, au sujet des élections générales. Les organes ordinaires du Gouvernement provisoire, tout en reconnaissant qu'ils faut hâter le moment de la réunion de l'Assemblée nationale, sont d'accord pour déclarer que les élections générales ne peuvent pas rester fixées au 9 avril, lorsque celles de la garde nationale de Paris ne commencent que le 5 avril. Il faudra plus de quatre jours pour que les élections des divers grades soient accomplies, et l'on ne peut pas faire sortir pendant huit ou dix jours de suite toute la population de ses habitudes. On a, il est vrai, envoyé des circulaires dans les départements pour savoir si les élections générales peuvent être maintenues au 9 avril. Mais on sait par avance quelle sera la réponse générale, et l'on peut s'attendre à un ajournement de huit jours au moins.

On ne croit pas que le Gouvernement provisoire puisse être changé par l'Assemblée nationale avant le mois de juin ou de juillet prochain, en sorte qu'elle votera probablement

à chacun des pas de votre promenade vous êtes obligé de regarder devant vous, autour de vous, pour vous assurer que vous n'allez pas réveiller un reptile bavant au soleil, tout délassé devient ici une fatigue.

— Est-ce que nous avons le temps de penser à ces misères! poursuit le planteur en poussant du pied quelques arbustes du chemin, tenez, sortons de l'enclos, poursuivons notre promenade sous cette belle allée de rimas, et cheminons jusqu'à la demeure d'un de mes serviteurs à qui j'ai des ordres à donner, nous pourrions parler à loisir de cette pauvre Europe qui vous est si chère et que je ne me rappelle qu'avec tristesse.

— Je le veux bien, monsieur, mais vous qui ne voyagez qu'en palanquin?

— Ce sera une exception, et j'aime mieux votre conversation que le chant monotone des malais qui me voiturèrent.

Un serpent de cinq à six pieds de long traversa le sentier et disparut dans une cafetierie voisine. Je fis halte, M. Robertson poursuivit sa marche en me regardant d'un oeil calme.

— Vous voyez, me dit-il, que tous les serpents ne mordent pas. Pourtant les champs de bataille n'ont pas autant de charmes que vous voudriez leur en donner.

— Votre comparaison cloche, mon cher monsieur Arago, l'absurde la tue et je ne sache pas que vous ayez jamais éprouvé de plaisir plus pur que ces douces émanations qui nous arrivent en ce moment avec la brise des montagnes qui s'en va de laquelle voltigent, comme autant de papillons, un innombrable essaim d'oiseaux-mouche et de bengalis, qui voileraient au besoin les rayons du soleil.

— Hélas! monsieur, les oiseaux ont passé ainsi que la

brise; et le soleil garde toujours sa chaleur, reposons-nous sous cette touffe de lauriers roses.

— Je le veux bien.

Nous étions arrivés en zig-zag et par des rampes fort douces au sommet d'une petite colline d'où le paysage se déroulait dans toute sa majesté. Jamais Claude Lorrain, jamais Martin, ce peintre de l'espace, n'ont rêvé de plus splendides panoramas: ici, sous nos pieds, courait un ruisseau pareil à un ruban argenté avec une vitesse de trois lieues à l'heure, se montrant, s'éclipsant et reparaisant plus loin avec son murmure provocateur et ses capricieux élan, semblables à une coquette qui ne fuit que pour qu'on la rattrape. Plus loin, montaient du sol, comme par enchantement, des plantations immenses d'indigo, de maïs et de café, animées par les têtes bronzées des travailleurs chargés de les faire valoir; et tandis que nos yeux éblouis erraient dans ce vaste cirque, changeant sans cesse et s'arrêtant partout, une musique divine venant on ne sait d'où, de la terre et des cieux à la fois, me remplissait d'une sainte extase. Mais vous ne connaissez encore qu'une partie du tableau, le premier plan dont mille beautés vous échappent...

Voyez maintenant dans un lointain bleuâtre se dresser comme autant de fantômes protecteurs des Indoux, les silhouettes régulières des opulentes pagodes où le créateur de toutes choses reçoit l'encens des mortels, et près d'elles, à travers les touffes des cocotiers qui semblent faire la conquête des airs, se déroulent, avançant de dix pas et reculant de neuf les dévotées caravanes des croyants de Brama ou de Wisnou, heureuses de s'être condamnées à un trajet de trois ou quatre lieues par jour avec une marche aussi laborieuse, hélas! et si stérile. Je voyais, j'entendais par tous mes sens; serpents, mille-pieds, scorpions avaient disparus, l'Europe

n'existait plus et je ne comprenais pas que la vie fut possible désormais autre part que dans ces Indes-Orientales, sur lesquelles Dieu a jeté avec tant de profusion ces trésors et ces misères, une végétation si puissante, des tempêtes si désastreuses... Sir Robertson, triomphant de mon extase: né dans une des contrées les plus froides de l'Irlande, il était venu dans l'Inde pour agrandir une fortune déjà considérable, ses espérances avaient été dépassées, et, dans sa gratitude, non-seulement il oubliait son pays, mais il regardait comme un devoir tous les soins qu'il se donnait pour faire aimer par d'autres sa patrie adoptive.

— Eh bien! me dit-il d'un ton triomphant, l'Europe vous paraît-elle encore un pays à regretter? La France, l'Italie, l'Espagne, cette Allemagne si compassée, cette Russie si déserte, peuvent-elles offrir à votre admiration un aussi magnifique tableau? Voyez, voyez là-bas, au-delà de l'horizon, une zone plus blanche que les autres, ce sont les premiers et gigantesques sommets de cet imposant Hymalya que l'aigle même n'a jamais dominé dans son vol royal, et qui semble écraser la terre qui le porte; voyez, du côté opposé, monter en spirales ces nuages noirs que la brise marine, dissipe en se jouant, ce sont les signes accusateurs des riches produits de nos plantations que vos navires voyageurs viennent chercher après tant de fatigues et de périls... Et ce ciel diaphane où vous comptez deux fois plus d'étoiles que dans votre pâle hémisphère, et ces magnifiques arbustes aussi imposants que vos colosses végétaux, et ces eaux phosphorescentes qui éclairent et fécondent en même temps nos plantations et nos palais.

— Et ces scorpions venimeux qui bruissent autour de nous en ce moment, dis-je en quittant la place où je m'étais assis, croyez-vous, monsieur, que ce soit là des visiteurs bien dési-

son maintien provisoire. Après les vérifications de pouvoirs qui seront moins longues que sous l'ancienne constitution, puisqu'il n'y a pas de cens d'éligibilité à examiner, l'assemblée devra procéder à la nomination d'une commission chargée de rédiger le projet de constitution, et ce travail important prendra probablement plusieurs semaines. Viendra ensuite la discussion politique, et ce n'est qu'après le vote de l'ensemble, lorsque l'on saura de quelle manière le Gouvernement doit être définitivement constitué, qu'on pourra nommer un gouvernement définitif à la place du gouvernement provisoire.

— On assure que le gouvernement provisoire est décidé à demander l'extradition du sieur Libri, membre de l'académie des sciences, prévenu d'avoir volé des livres précieux dans les bibliothèques publiques.

— Hier, dans la journée, la commission nommée à l'effet d'élever un monument au maréchal Ney, s'est rendue à l'avenue de l'Observatoire, derrière le Luxembourg, dans le but de faire, sur les lieux, les premières études. Ce monument sera construit aux frais de l'état.

— M. Mariassi vient d'arriver à Paris, porteur d'une adresse des Milanais au gouvernement provisoire de la République française.

— M. Rossi, ex-ambassadeur de France à Rome, a manifesté son intention de se retirer à Genève, sa patrie.

— Le ministre de la guerre vient de supprimer le grade de capitaine en second dans les batteries d'artillerie.

— Nous avons annoncé hier que M. le général Cavaignac paraissait appelé au ministère de la guerre. M. le général Changarnier est désigné pour lui succéder comme gouverneur-général de l'Algérie.

— On assure que Mgr l'archevêque de Paris, se rendant à l'appel de M. le Ministre de l'instruction publique, aurait invité le clergé de Paris à prendre part aux élections qui se préparent. Les candidats du clergé parisien seraient MM. Lacordaire et de Guerry, curé de St-Eustache.

Mgr Doney se présente dit-on dans le département de Tarn-et-Garonne.

Mgr l'évêque d'Orléans accepte la candidature dans le département de la Lozère.

On nous annonce les candidatures suivantes :

M. Eugène Garay de Monglave, dans le département des Basses-Pyrénées ;

MM. Odillon-Barrot, L'Herbette, Quinette, Paillet, Virieu, Debretonne, anciens députés ; Bouchard, Henri-Martin, Desabes, dans le département de l'Aisne ;

M. Cauchois-Lemaire, à Paris.

— Une réunion des principaux changeurs de Paris, vient de décider que pour contribuer à maintenir le numéraire dans la circulation, ils paieront, à dater de ce jour, une prime de 2 fr. 50 c. par 1000 fr. d'espèces, et feront payer un maximum de 5 fr. pour l'opération contraire.

— Par arrêté du 20 mars les directions générales au ministère des finances sont supprimées ; les chefs des administrations foncières reprennent le titre de directeurs ;

M. Guillemardet, inspecteur général des finances est chargé provisoirement de la direction de l'enregistrement et des domaines, en remplacement de M. Calmon ;

M. Adam, inspecteur général des finances est chargé provisoirement de la direction des contributions indirectes, en remplacement de M. Boursy ;

M. Houdenart, conservateur des forêts, à Epinal, est chargé provisoirement de la direction des forêts, en remplacement de M. Colmont ;

M. Vuillaume, inspecteur des finances, est nommé commissaire liquidateur pour les biens meubles et immeubles de l'ancienne liste civile et du domaine privé, en remplacement de M. Adam, appelé à d'autres fonctions.

rés?... Je veux admirer tout à mon aise, et leur présence incessante gêne toute joie.

— Nous n'avons pas le temps de penser à ces misères, je vous l'ai déjà dit, répliqua Robertson piqué au vif d'avoir été interrompu, et vous ne me citerez pas cinq cents individus blessés mortellement par un à Calcutta ou dans ses environs par ces insectes inaperçus ou par ce redoutable serpent à lunettes dont vous ne parlez qu'avec terreur.

— Le nombre des victimes de vos insectes me semble plus que raisonnable, répliquai-je à mon tour, et puisque vous allez jusque-là, c'est que sans doute il est dépassé.

— Il est bien dommage, reprit M. Robertson, que vous ne mettiez pas en ligne de compte les victimes du lion, du tigre et des rhinocéros qui parcourent nos campagnes.

— Oh ! quant à ces hôtes, je n'y crois guère, tout le monde m'en parle, et personne n'en a mis un seul en ma présence. Des éléphants, à la bonne heure, ils parcourent les rues de votre royale cité ; mais leurs frères les rhinocéros, les lions et les tigres plus féroces, plus dévastateurs, ce sont là les ridicules épouvantails des nouveaux venus et des enfants au berceau.

— C'est bien, monsieur, me dit sir Robertson en me prenant par le bras et en se dirigeant vers la partie occidentale de la colline ; vous voilà dans le vrai ; l'Inde n'a plus ni tigres, ni lions, ni rhinocéros, ni panthères ; on peut voyager seul ici, sans armes, sans escorte, en toute sécurité ; l'Inde est le sol privilégié de Dieu, en dépit de ses scorpions, de ses mille-pieds et de ses serpents à lunettes.

JACQUES ARAGO.

(La suite à demain)

TRIBUNAUX.

La cour de cassation, toutes les chambres réunies, sous la présidence de M. de Portalis, a procédé hier à la réception et à l'installation de MM. Nachez, Sevin et Montigny, nommés avocats-généraux en remplacement de MM. Pascalis, Rouland et Chégaray.

M. Dupin, procureur-général a dit : « J'ai l'honneur de présenter à la cour les arrêtés du Gouvernement provisoire qui nomment avocats-généraux MM. Nachez, Sevin et Montigny. »

« Vous le savez, magistrats, le gouvernement de la république n'exige plus de serment politique des fonctionnaires publics, mais les devoirs et les obligations restent les mêmes et l'engagement tacite que chacun contracte au fond de sa conscience en entrant en fonctions, pour sembler plus libre, n'en est pas moins fort. »

« Ici, nos devoirs sont clairement tracés : — La souveraineté nationale institue le gouvernement. — Le pouvoir législatif, émané d'elle, fait les lois. — Les tribunaux les appliquent. — La cour de cassation ramène tout au principe de leur exacte et uniforme application. — La loi, c'est la devise de la cour de cassation. — Parler et requérir au nom de la loi, c'est la fonction des membres du parquet ; fonction la plus belle de toutes et la plus élevée, car personne n'a le droit de parler un langage supérieur aux lois. — L'ordre judiciaire ne doit jamais empiéter sur l'ordre administratif et réciproquement, l'ordre administratif ne doit jamais porter atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire. Cette séparation des deux pouvoirs, garantie générale de la liberté publique, offre aussi, dans l'indépendance des juges, la garantie la plus rassurante pour les droits de chaque citoyen. »

« Tel est le sommaire de nos devoirs et des règles que nous avons la mission de maintenir et de faire observer. »

« Nous requérons qu'il plaise à la cour ordonner la lecture des arrêtés de nominations et leur transcription sur ses registres, et déclarer MM. Nachez, Sevin et Montigny installés dans leurs fonctions. »

La cour a fait droit à ces réquisitions, et les nouveaux membres du parquet ont pris séance.

ÉTRANGER.

ANGLTERRE. — LONDRES, 20 mars. L'amirauté a donné des ordres pour augmenter le nombre des hommes d'équipage à bord des bâtiments de guerre. — On a des nouvelles de Lisbonne du 12 mars. Les princes Joinville et d'Aumale ont été reçus à la cour de dona Maria, et ils ont dû repartir le 15 pour l'Angleterre.

Lord John Russell est presque entièrement rétabli de sa dernière indisposition. Samedi, sa seigneurie assistait à un conseil de cabinet qui s'est tenu au ministère des affaires étrangères.

Le bruit courait généralement à Londres que la duchesse de Montpensier arriverait prochainement à Bilbao.

On mande de Lisbonne, à la date du 15 mars, que la presse de l'opposition commençait à prendre le ton le plus menaçant, et l'on croyait généralement la tranquillité du pays dans un état très précaire. Une modification du cabinet a été tentée ; elle a échoué. Les personnages dont on parlait étaient Rodrigo da Fouséa, Migalhe et Avila.

PRUSSE. — Berlin, 18 mars : La journée a été sanglante. La foule s'était portée sur la place du château pour témoigner au roi sa reconnaissance, de l'ordonnance qui convoque les Etats pour le 2 avril prochain, et accorde la liberté de la presse. Tout à coup des individus s'écrièrent : Arrière les militaires des dragons arrivèrent et furent repoussés ; alors ils attaquèrent le peuple à coups de sabre. On cria : Aux armes : des barricades s'élevèrent en un clin d'œil, et le massacre des bourgeois commença ; ceux-ci repoussèrent vigoureusement : On compte cent morts. Si les soldats ne quittent pas la ville ce soir il y aura des massacres ; pendant que j'écris cette lettre, dit le correspondant de la Gazette de Cologne, qui rapporte ces faits, j'entends des feux de pelotons.

BAVIÈRE. — Munich, 16 mars. — Un attroupement vient de se former devant le palais où l'on croit que se trouve la comtesse de Landsfeld, (Lola Montès) ; les vitres ont été brisées. On fait des barricades. Les avenues du palais sont gardées par la troupe. On dit que quelques individus ont été blessés en voulant pénétrer jusque là. Dieu sait ce qui arrivera. Le magistrat vient d'annoncer, par ordre du ministre de l'intérieur, que Lola Montès était arrivée à Carlsruhe et était partie de cette ville pour Francfort Sur-Mein, mais on ne veut pas ajouter foi à cette assertion. L'effervescence des esprits n'est pas calmée.

La Gazette de Cologne du 20 mars, contient une ordonnance du roi de Prusse qui convoque les Etats de la Diète réunie pour le 2 avril prochain et accorde immédiatement la liberté de la Presse.

NOUVELLES LOCALES.

Il arrive à notre connaissance un fait grave qui démontre de nouveau l'urgence, que nous signalions, il y a trois jours, de compléter l'organisation de notre garde nationale, non pas sur les contrôles, mais sous le rapport de la discipline et surtout de la connaissance et de l'accomplissement des devoirs.

La garde nationale, en France, est instituée pour la défense du territoire, lorsqu'il est menacé, et, en cela, elle est l'auxiliaire de l'armée active ; elle est aussi créée pour la protection des personnes et des propriétés. Voilà ce dont il faut que tous les citoyens soient bien pénétrés, et ce qui nous semble avoir été déplorablement méconnu dans le fait qui nous est signalé.

MM. Gillet et Plasson, commissionnaires, rue Jarente, chargés, à la destination des États-Romains, du transport

d'armes à feu de guerre, provenant de la manufacture de Chatellerault, où elles avaient été converties du système à silex au système à percussion, ont eu à subir, lundi dernier, une visite domiciliaire des plus rigoureuses. Leurs magasins ont été littéralement retournés de fond en comble par une réunion d'individus, dont plusieurs, nous dit-on, et il nous répugne de le croire, appartiennent à la garde nationale de Lyon.

Mardi, le bateau à vapeur le Talabot, appartenant également à MM. Gillet et Plasson, chargé de marchandises pour une valeur d'environ un million de francs, a été déchargé sur le quai, visité complètement. Toutes les caisses ont été ouvertes, les balles éventrées, en présence d'un piquet de la garde nationale du quai d'Occident qui maintenait, de son mieux, un semblant d'ordre dans cette espèce d'exécution militaire.

En vain MM. Gillet et Plasson ont justifié, par leurs lettres de voitures, qu'ils étaient chargés des transports pour le compte de l'état ; que les armes actuelles étaient destinées à l'Italie : la foule exaltée n'a accepté aucune preuve.

L'autorité, qui a du intervenir, a été méconnue, nous assure-t-on ; deux cents fusils environ ont été enlevés et distribués aux premiers venus par un capitaine de la garde nationale dont le nom nous échappe.

Si les faits que nous venons de signaler sont vrais, l'officier qui s'y trouve mêlé a manqué gravement à son devoir de citoyen et de garde national, et c'est sur lui seul que devrait retomber la responsabilité.

Cet acte de violence a provoqué de la part de M. le Commissaire extraordinaire du gouvernement, un avis dont nous ne pouvons qu'approuver vivement toute l'énergie, et qui, nous l'espérons, empêchera le retour de scènes regrettables que déplorent tous les bons citoyens.

Nous ajouterons, au surplus, pour que chacun apprécie la gravité de ces actes de dévastation, que la loi rend les communes responsables des pillages commis par les bandes de la nature de celle qui s'est ruée chez MM. Gillet et Plasson. Voici maintenant l'avis publié par M. Em. Arago.

« Depuis hier des bruits sans fondement se sont répandus dans un quartier de la ville. »

« La maison de commerce Gillet et Plasson, chargée, depuis longtemps, des transports de la guerre, remplit aujourd'hui son mandat pour le service de la république. »

« Il faut que la population sache bien que le commissaire du gouvernement provisoire ne laisse circuler ni par bateaux ni par voitures, aucunes caisses qui puissent être nuisibles aux intérêts de la République. »

« Le commissaire provisoire doit veiller à l'exécution régulière des actes du gouvernement. Il prendra au besoin toutes les mesures nécessaires pour que les services publics ne soient pas entravés. »

— Les ouvriers tailleurs d'habits sont en grève depuis quelques jours. Le motif de cette suspension de travail serait, nous assure-t-on, occasionné par le grand nombre de tuniques à confectionner pour la garde nationale, et sur la façon desquelles ils demandent une augmentation de cinq francs.

— Un avis publié hier par l'état-major de la garde nationale, enjoint aux citoyens de n'apporter aucune modification aux armes qui leur ont été délivrées par l'état, à peine de supporter les frais de réparations de celles qui devraient être remises dans leur état primitif.

— Les pluies abondantes qui n'ont cessé de tomber depuis quelques jours, empêchent de pousser avec activité certains travaux pour lesquels le commissaire du gouvernement a ouvert les ateliers nationaux. Cependant, de nombreuses demandes d'admission ont lieu chaque jour, et l'administration provisoire s'occupe de réunir les outils nécessaires aux travailleurs.

Variétés.

ESSAIS POLITIQUES.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Cette devise, impérissable comme la vérité, vaste comme le monde, n'est pas éclose du cerveau d'un penseur dans un moment d'inspiration heureuse, elle ne résume pas les données d'un système philosophique arrivé à ses applications sociales : elle est sortie des entrailles de la société entière, elle est le verbe articulé par l'humanité dans l'enflement successif et pénible de sa destinée.

Ces trois mots sont comme les phares lumineux dressés sur le chemin des peuples. Non-seulement ils renferment l'idée de tout ce que la société peut réaliser, mais encore ils résument toutes les prérogatives, toutes les grandeurs de la nature humaine.

Le citoyen peut, en les étudiant, arriver à la connaissance et à l'amour de ses droits et de ses devoirs, tout aussi bien que l'homme à la science de sa dignité et de sa grandeur. Ils forment l'enceinte radieuse et sans cesse dilatée dans les sphères de l'amour et de la lumière du monde politique et moral.

Si Dieu nous apparaît dans le monde sous le triple symbole de la force, de la sagesse et de l'harmonie, il se révèle à la société sous le triple symbole, plus vivant et plus sublime, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Il n'est pas un devoir social, pas un droit, pas une force, pas une espérance qui ne soit un commentaire plus ou moins éloigné, plus ou moins direct de l'un de ces trois mots : mais chacun d'eux serait stérile s'il ne se complétait par les deux autres. Que serait la liberté sans l'égalité et la fraternité ? L'égalité n'est-elle pas un mensonge, si la fraternité n'est pas sa lumière et la liberté sa vie ? La fraternité serait-elle autre chose qu'un mot, qu'un rêve, si elle n'était le fruit de la liberté, fécondée par l'égalité. Ce faisceau de lumière et de force est indissoluble, il se résume et s'unifie dans le mot universel qui embrasse à la fois les splendeurs mystérieuses de la création, et les développements de l'humain.

mité; ce mot est: Amour. Les progrès de la liberté et de l'union, l'extension donnée à l'exercice de toutes les facultés de l'intelligence, de toutes les tendances du cœur, ne feront que donner à ce code laconique et vrai une interprétation plus large et plus digne. Il faut que ces trois fleurons de la couronne populaire grandissent en éclat par le progrès du temps, au lieu de se ternir, comme ceux des diadèmes royaux, au contact de toutes les hontes, de tous les vils intérêts dont ils se font, à l'heure d'aujourd'hui, un fragile piédestal. Notre devoir, à nous, est maintenant de les commenter par la parole, comme nos institutions les commenteront par leurs développements.

La Liberté :

C'est par l'exercice de la liberté que l'homme se distingue de tout ce qui l'environne, et se détache de l'ensemble des êtres sur lesquels il est appelé à exercer l'empire de l'intelligence. En dehors de lui, tous les êtres obéissent à des lois invariables, dont ils ne comprennent ni l'essence, ni l'étendue; tous sont soumis à la mystérieuse fatalité que la Providence a enchaînée à l'accomplissement de ses desseins. L'homme, quoique soumis à l'ordre universel, n'est qu'un agent volontaire du maintien de ces lois. Ils s'appartiennent dans ses rapports avec cet ordre universel, comment ne s'appartiendrait-il pas dans ses rapports avec l'ensemble des lois appropriées à sa mission particulière et à son but final? Rentrer dans l'exercice de sa liberté politique n'est donc pas une dérogation aux lois sur lesquelles repose la société: ce n'est, au contraire, que la conquête de sa personnalité et de son intelligence, la récupération de sa légitimité. Après les longs orages qui l'ont expulsé de ses demeures, il revient souverain, consacré par la providence, avec l'onction ineffaçable, faite par le pontife des âges et des mondes, reprendre le sceptre brisé par ses vices et ses faiblesses. Etre libre ce n'est donc pas être victorieux d'un parti, d'une dynastie, d'une caste, c'est redevenir homme. Dès l'instant où l'on nous dit: Vous êtes libres, cela veut dire: Pensez, agissez, aimez, travaillez d'après la libre impulsion de votre volonté: tous les chemins sont ouverts à votre activité, vous êtes maîtres de l'espace et du temps, vous ne relevez plus que du tribunal indépendant de votre conscience et de votre volonté. Il n'y aura plus, loin de vous et bien au-dessus de vous, des intérêts insatiables qui, pour se satisfaire, prélèveront un droit déshonorant sur votre vie, sur votre fortune, sur votre intelligence. Les dynasties, pour exister, pour maîtriser l'avenir, ont besoin de suspendre le cours du temps dans le domaine de la pensée et des croyances. Concentrant en elles l'exercice et l'abus de la force matérielle, elles sont obligées de faire taire au dehors la voix plus puissante de l'esprit, et de paralyser l'élan du cœur. Avec la liberté, l'homme n'est plus le rouage muet et aveugle mu par une main égoïste; il vit d'une vie éparse dans l'ensemble: sa force et son activité, en se dirigeant tout entières vers la réalisation de l'intérêt général, retournent à lui enrichies, pour son propre bonheur, de tout ce qu'elles ont donné. En s'oubliant désormais, l'homme se retrouve et se complète.

Egalité :

Dans la fausse interprétation du mot égalité sont sorties et peuvent sortir encore les plus affreuses tempêtes qui aient dé-solé la société.

L'égalité bien comprise est cependant l'expression définitive de la société, le type suprême vers lequel gravitent tous les efforts de la liberté et dont la fraternité, à mesure qu'elle devient le lien intime et exclusif de tous les cœurs, n'est que la réalisation dans le monde moral. Il s'agit donc de bien en déterminer la notion et de distinguer entre sa portée immédiate et politique, et sa portée absolue, quand on la considère comme droit natif de l'individu, comme détermination du but local vers le quel il tend.

Dans son sens politique l'égalité n'est qu'une protestation armée contre des préjugés séculaires et encore vivants, épars dans le monde, qui ne voient dans l'humanité qu'une hiérarchie immobile, qu'une progression ascendante de droits et de privilèges, commençant à celui qui n'a pour tout héritage que

le rayon du soleil échauffant ses membres nus, et se terminant au maître qui absolu, investi d'une souveraineté que rien ne limite. Elle est encore l'abrogation d'une autre espèce d'inégalité qui tendait à s'établir dans le monde, et celle-ci plus monstrueuse que l'autre, inégalité basée sur la richesse, comme l'autre, elle s'établissait par la consécration des lois, sans être entourée du prestige de l'antiquité et de la tradition qui pour faire admettre des privilèges, les protège de toutes la majesté des souvenirs. Celle-ci est tombée hier avec ses hontes dorées, son coffre-fort à fait n'auffrage sur le flot révolutionnaire.

Il n'y a plus de nobles, ni de censitaires. Tout français apporte dans son berceau, qu'il soit de chaume ou d'ivoire, un droit égal à gouverner son pays, si son intelligence et ses vertus l'en rendent digne. Plus de cercle fatal qui emprisonne à jamais son activité et place invariablement son tombeau dans l'étroit encoignure du lieu où il a pris naissance. Toutes les intelligences sont appelées à grandir, toutes les vocations peuvent marcher à leur œuvre dégagées, et libres sous l'œil de la providence et sous la protection des lois.

Voilà l'égalité politique, l'égalité vraie, celle qui chez un peuple mûr pour des institutions libérales est toujours d'une application immédiate.

Plus loin, dans les hauteurs où seule pénètre l'intelligence humaine lancée à la recherche de l'idéal, il existe une autre égalité. Ce serait celle qui tout en conservant la variété des aptitudes et des caractères ferait cependant que nul ici-bas n'aurait à porter au-dessus de lui un œil d'envie, ce serait l'égalité de jouissances, l'égalité de possession, l'égalité de science. Celle-là n'est pas réalisable sur la terre. Il est bon que dans ses efforts la société se la pose comme modèle à réaliser. L'humanité marche vers un but qu'elle n'atteint point dans le temps. Il n'appartient donc qu'à l'ignorance la plus complète des conditions imposées aux développements de la société, de vouloir dès l'abord, à l'aide d'un coup de main, réaliser dans le monde cette égalité impossible. Tout effort dans ce sens ne peut aboutir qu'à un nivellement brutal, à un système de compression appliqué à ce qu'il y a de plus insaisissable et de plus intime dans l'âme humaine et dont la mort finit toujours par être le dernier auxiliaire.

Conservons l'égalité devant la loi; déblayons le chemin ouvert à tout homme qui naît sur notre sol libre. Toute utopie, quelque riante qu'elle soit, dès lors qu'elle veut s'appliquer en forçant le cours du temps, crée un abîme sous nos pieds, et n'enfante que la mort pour ceux qui l'ont créée comme pour ceux qui l'ont combattue.

Fraternité :

Inscrivons ce mot sur tous nos monuments; qu'il soit le cri unanime de tous les Français. La fraternité est le lien que la liberté rend plus fort, la source d'où sort l'égalité. Elle est le dogme fondamental de la démocratie. La liberté fut connue de tout temps, elle est née avec l'homme; l'égalité fut admise entre citoyens d'une même ville; seule, la fraternité est sortie toute entière du christianisme.

Le jour où un Dieu mourut sur le Calvaire, elle devint le ciment de l'édifice social qu'il fondait sur le sacrifice. La fraternité est universelle; elle rallie tous les horizons de la terre. Elle ne connaît ni blancs, ni noirs, ni infirmes. Elle incline la haute intelligence vers l'esprit moins privilégié qui cherche lumière et courage. Elles disséminent et multiplient les forces concentrées à certains points; elle crée chaque jour cette égalité typique, terme envié et radieux de la marche des sociétés humaines.

Oh! qu'elle soit une vérité dans nos cœurs plutôt qu'une devise flottante sur nos drapeaux; qu'elle nous serve à repousser dans leur ténébreuse fureur ces esprits ignares, ces cœurs gonflés de stupides colères, ces envieux de la vertu et de l'innocence qui, dans une ère de liberté pour tous, ne voient que l'occasion de briser des portes, d'incendier des maisons, et de pousser à la frontière ou dans les rues des bandes désolées.

Bourse de Paris du 21 mars 1848.

Cinq pour cent, 73 50. — Dito fin courant, 74 00. — Trois pour cent, 50 75. — Dito fin courant, 50 50. — Quatre pour cent, 1700	Quatre canaux, 820 » Rentes de Naples, » » Dette active d'Espagne, » » Emprunt romain, 89 » Oblig. piémontaise, » »
---	---

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans . . . 700	Orléans-Vierzon. . . 225
Paris à Rouen. . . 413 75	Montreuil à Troyes. . . » »
Rouen au Havre. . . 215	Nord. . . 335
Paris à Strasbourg. . . 338 75	Amiens-Boulogne. . . » »
Paris à Lyon. . . 293 75	Tours à Nantes. . . 330
Avignon à Marseille. . . 235 »	Dieppe. . . » »
Versailles, rive droite. . . 107 50	Bordeaux à Cette. . . » »
Id. rive gauche. . . 110	Lyon à Avignon. . . » »
Bâle à Strasbourg. . . 90	Centre. . . » »
Saint-Germain. . . » »	Paris à Sceaux. . . » »
Orléans-Bordeaux. . . 405 »	Sceaux. . . » »

Les cours ont présenté encore peu de variations à la Bourse d'aujourd'hui, et il y a eu de la faiblesse après les premiers cours. On s'occupait beaucoup des nouvelles d'Allemagne et comme on n'avait pas reçu ce matin les journaux de Berlin, du 19. On en concluait que les événements, avaient dû prendre un nouveau degré de gravité dans la journée du 18. On parlait d'une lettre du 18 au soir qui confirmait la nouvelle de la fuite du roi de Prusse. La prime sur l'or diminuait chaque jour et elle était offerte aujourd'hui à 50 fr. Il paraît que beaucoup d'or est arrivé depuis quelques jours d'Angleterre, et que la monnaie commence à reparaitre de tous côtés par suite de la mesure de la banque de France. Le 30/0 a varié de 51 50 à 50 et reste à 70 15; le 50/0 à monté à 73 et à 74 après avoir fait 72 et reste à 73 75. Les bons du trésor ont été cotés comme hier à 30 p. 0/0 de perte. Les actions de la banque de France ont monté de 25 fr. à 1700 après avoir fait 1650.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Jeudi 22.

La Vicomtesse Lolotte.
Le Marquis de Lauzun.
Un Bouillon d'onze heures.

Le Directeur, CURNILLON.

MM. MAYER frères, successeurs de Nathan MAYER leur père, préviennent les Pères de Famille qu'ils continuent, comme les années précédentes, à assurer contre les chances du tirage au sort, les Jeunes Gens faisant partie de la classe 1847.

S'adresser, pour prendre connaissance des conditions et pour traiter, à MM. MAYER frères, rue des Célestins, n° 8, à Lyon; et à MM. CHAVERIAT, HENNEQUIN, DARMES et DÉPLACE, notaires à Lyon.

VENTE JUDICIAIRE.

(Première publication.)

Le mercredi vingt-deux avril mil huit cent quarante-huit, à midi, chemin du bois de la Tête-d'Or, au jardin dit d'Été, il sera, conformément aux dispositions d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, le trente-un décembre mil huit cent quarante-sept, procédé à la vente des objets composant ledit jardin, et qui consistent en :

Pavillons, Chaises, Tables, Arbustes, Chars, Chevaux en bois, et une grande quantité d'autres objets.
Au comptant.

A VENDRE,

UN TERRAIN de la contenance de 25 ares 86 centiares, (environ 2 bichérées, ancienne mesure,) situé aux Rivières près des ponts en construction.
S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE OU A LOUER,

UNE MAISON BOURGEOISE

Parfaitement agencée, avec Jardin complanté d'arbres à fruits, située à la cité Napoléon, chemin Lafayette.
S'adresser à M. ARDIN, rue de Sully, 3, aux Brotteaux.

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles et de toute déviation ou vice du sang et des humeurs,

PAR LE SIROP DÉPURATIF VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE RUE PALAIS-GRILLET, N. 25.

A LOUER, POUR LA SAINT-JEAN,

VASTE ATELIER,

Ayant Douze Ouvertures, se composant d'un rez-de-chaussée, d'un premier et greniers; rue d'Enghien, passage Coste, aux Brotteaux, et pouvant convenir à un teinturier, un apprêteur ou toute autre industrie. On pourrait s'entendre avec un voisin pour utiliser une machine à vapeur de la force de 18 chevaux.

S'adresser, pour voir les lieux, au Concierge du passage; et, pour les conditions, à madame veuve GUILLERMET, propriétaire, quai de Retz, 48, au 1^{er}.

SIROP ANTI-CATARRHAL.

De tous les médicaments composés, les plus précieux sont dirigés contre les Affections de Poitrine, si fréquentes, si variées et toujours graves, pour peu qu'elles se prolongent. Parmi eux, le Sirop anti-Catarrhal, préparé par M. MARCHET, pharmacien, Grande-Rue, 93, à la Guillotière, tient le premier rang, et joint à une saveur qui n'est pas désagréable la plus grande efficacité. Son succès est certain dans les différents cas de Rhumes, de Coqueluches, de Catarrhes, d'Enrouement, d'Extinction de voix, d'Irritation du larynx, avec complication de boutons et d'aphtes dans la bouche et l'arrière-gorge; il calme la toux, dissipe les ardeurs de poitrine, ramène le sommeil et provoque la transpiration en détournant à la peau l'irritabilité morbide du poumon. Il convient également dans le Crachement de sang, l'expectoration abondante avec tendance évidente à la Pulmonie, et quand celle-ci est arrivée à sa dernière période, c'est encore un des meilleurs moyens à lui opposer. C'est ici le cas de dire que les trois quarts des Phthisies proviennent de rhumes négligés, et dans le principe le Sirop anti-Catarrhal suffit à la guérison.

Le SIROP anti-Catarrhal se vend par doubles fioles de 2 fr. 50 cent., à la Pharmacie de MARCHET, seul dépositaire.

PLUS DE DOULEURS.

Par le Topique Bertrand, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc. — Pour les ventes en gros, à Lyon, Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. (Voir l'instruction.) — Prix, selon la grandeur, 25 cent. et au-dessus.

AGENCE CENTRALE D'AFFAIRES,

DIRIGÉE PAR

MM. THIOLLIER ET MURON,

Cours de Broches, n° 13, à la Guillotière.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES NOURRICES

DE LA GUILLOTIÈRE,

Est maintenant cours de Broches, 13.

Les succès obtenus dans toutes les affections des voies digestives par l'usage du CAFÉ INDIGÈNE DE SANTÉ, préparé par M. BURLET, rue de la Barre, 16, à Lyon, nous obligent à le signaler aux consommateurs comme le réparateur de l'estomac et l'un des meilleurs conservateurs de la santé publique.

LE MIDI,

CAISSE DE SECOURS MUTUELS contre les accidents et la mortalité des bestiaux, est représentée, à la Guillotière, par M. VARNET, directeur de la compagnie l'Aigle.

Place des Repentirs, 5.

On y demande plusieurs jeunes gens pour faire la commission.

A LOUER,

UN VASTE EMPLACEMENT,

Ayant plusieurs écuries, situé à l'angle des rues Henry IV et d'Aguesseau. — Il peut convenir pour ateliers de toute espèce, entrepôt, etc.

S'adresser à M. TIVER, marchand de chevaux, rue d'Aguesseau.